

4L INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 159 rue Saint-Eloi, 88800 VITTEL
933 507 717 RCS EPINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2026
--

L'an deux mille vingt six,
Le vingt cinq mars,
Par voie électronique,

Les associés de la Société 4L INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par **Madame Vanessa GUIZARD**, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport oral de la Présidente,**
- **Modification de la date de clôture de l'exercice social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION – EXERCICE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice social de notre Société pour la fixer au **31 août 2026**.

De ce fait, l'Assemblée Générale décide de prolonger de 5 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de plus de vingt deux mois (sans excéder 23 mois).

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 28 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL

" Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le **1^{er} septembre** et finit le **31 août** de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **31 août 2026**."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

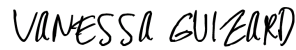
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

Le présent document est signé électroniquement par le biais du service « Docu Sign ». Les signataires déclarent reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service « Docu Sign ».

Signé par :

7D63954740A74B3...

Signé par :

ED6BCCA769BA4F4...